



Présents :

Pour l'administration : le DASEN, le Secrétaire Général, l'Assistant de prévention, les A.S. des personnels, le Médecin de prévention, l'Inspecteur Santé et Sécurité au Travail.

Pour les élus des personnels :

- **FSU** (3 sièges sur 7) : Nicolas Jambon (SNES-FSU, secrétaire du CHSCTD01), Philippe Mallet (SNES-FSU) et Yoann Robert (SNUipp-FSU).

- FO (2 sièges)

- UNSA (2 sièges)

- La FSU effectue une déclaration liminaire (consultable sur le site).
- Réponse de l'IA-DASEN sur la question des moyens alloués aux représentants des personnels : elle est liée à l'arrêté d'octobre 2014 (contingent d'A.S.A). Question abordées en CHSCTA du 18 mai : en attente d'instruction ministérielles.

Grâce aux propositions et à l'investissement des élus de la FSU, les travaux du CHSCTD01 continuent à avancer, au service de tous les personnels.

Ce CHSCTD01 a par exemple acté le principe d'une enquête, courant juin, sur les conditions de travail des Professeurs des Ecoles Stagiaires (PES).

Parallèlement, suite à une initiative de la FSU, **un Groupe de Travail (GT) se tiendra le lundi 15 juin, afin d'entamer un travail d'un an sur « l'impact du numérique sur les conditions de travail des agents de l'Education Nationale de l'Ain »**, et en particulier sur l'introduction des ENT dans les collèges du département, et sur la question du dispositif de formation « m@gistère » dans le 1^{er} degré.

Malheureusement, ce CHSCT s'est à nouveau tenu dans une ambiance tendue, car le DASEN a souvent choisi de remettre en question les travaux pourtant effectués en amont, en présence de l'Administration, lors du Groupe de Travail du 26 mai. (Voir point n°5)

1) Approbation du PV du 3 mars 2015

2) Suivi des mesures préconisées lors des CHSCTD précédents

Pour la troisième fois depuis la rentrée 2014, le DASEN intervient pour préciser que le CHSCT n'est qu'une instance consultative, et qu'il estime qu'il est préférable de ne pas utiliser le mot « préconisation » (pourtant utilisé par tous les CHSCT de France... et par les « orientations ministérielles 2014-2015 » !) mais plutôt le terme de « suggestion » ou de « proposition » pour rester selon lui dans l'esprit de l'article 51 du décret.

- **avis m@gistère** : pas de réponse du MEN à ce jour. Etude du dispositif dans le cadre du GT du 15 juin sur le numérique. Pas question de revenir sur un dispositif national.
- **préconisations suite à la visite du collège de Prévessin** : la FSU demande ce qu'en a fait le chef d'établissement. Le DASEN indique que l'Administration n'est pas dans l'obligation d'en tenir compte, mais

« qu'il faut avoir confiance dans le discernement des chefs d'établissements ». **Au contraire, pour la FSU, il est fondamental que des suites (positives, ou négatives, mais avec une justification de la non-prise en compte ; et avec si possible, à terme, une évaluation des mesures prises) soient données aux préconisations relatives à la visite d'un établissement pour donner du sens à cette dernière, mais également pour que le comité puisse évaluer la pertinence de ses propositions en fonction des effets produits suite à leur mise en oeuvre.** Le DASEN entend mais souhaite « respecter un équilibre indispensable ». Il ne souhaite pas demander des comptes aux chefs d'établissement. Le comité décide d'étudier la forme des suites à donner aux préconisations (forme du document et recueil des retours) lors d'un prochain groupe de travail.

3) Fiches Santé et Sécurité au Travail

Aucune fiche « SST » n'a été réceptionnée par le conseiller de prévention depuis le dernier CHSCTD.

Une situation relative au labo de sciences du lycée Lalande est abordée, mais elle n'est pas remontée auprès du conseiller de prévention.

4) Rapport annuel des Assistantes Sociales des personnels

Mme Pacalet et Mme Ferraroli, les 2 Assistantes Sociales des personnels présentent leurs missions d'accompagnement des agents dans l'équilibre de leur vie personnelle / professionnelle, leurs relations au travail, les changements professionnels, mais également d'expertise sociale auprès de l'administration (aide à la prise de décision, prévention concernant les risques psycho-sociaux).

Elles exercent un rôle de veille sociale au sein de la profession, en intervenant dans les domaines de l'accès aux droits en matière de **santé, sociale** (le logement, prestations familiales ...), **économique** (dettes, impayés, surendettement, aide dans le cadre de la Commission d'Action Sociale ...) et de **travail** (accès au droit, risques psychosociaux, postes adaptés ...)

Le fonctionnement du service social des personnels et un bilan chiffré précis de son intervention sont présentés.

3 questions sont principalement abordées :

- **l'accès au logement (et notamment dans le Pays de Gex : il reste « tendu ») ;**
- **les difficultés repérées auprès des PE Stagiaires en reconversion ;**
- **l'intervention auprès des directeurs dans le cadre de leur formation initiale.**

5) Bilan de la visite du lycée polyvalent de Bellignat

Une délégation du CHSCTD a visité le lycée de Bellignat le 29 avril. Les élus des personnels constatent qu'un faible nombre (à peine 20%, contre de 40 à 60% lors des visites précédentes) de questionnaires (distribués préalablement à chaque visite) a été retourné. Peu de personnels ont été rencontrés lors du temps d'échange prévu à cet effet. L'information faite par l'équipe administrative semble avoir été défailante. D'autre part, les échanges avec l'équipe administrative ont souvent été « hors-sujet », car très éloignés de la question des conditions de travail des agents. **Dans ces conditions, la délégation s'est retrouvée dans l'impossibilité d'évaluer réellement les conditions de travail des personnels. Pour la FSU, c'est décevant, et très regrettable, alors que c'est le but des visites d'établissements.**

Il est alors envisagé, sur proposition de la FSU, de modifier le déroulement des visites en y incluant un entretien avec les membres de la vie scolaire de l'établissement, voire les élus au conseil d'administration (à réétudier lors d'un prochain groupe de travail).

Les préconisations émanant de cette visite sont réexaminées une à une avant envoi aux responsables compétents. Un débat s'engage à propos des problèmes d'exposition des personnels à l'amiante : il est du devoir de l'employeur de rédiger une fiche d'exposition par agent concerné. Malheureusement, pour l'Inspecteur SST, cela nécessiterait un travail trop important au regard des moyens de la médecine de prévention du département.

D'autre part, les membres du CHSCTD s'interrogent sur le destinataire de cette suggestion : est-ce au chef d'établissement ou la Rectrice (en qualité de chef de service) d'interpeler la région sur cette question ? Pour l'IA DASEN, c'est au chef d'établissement. Selon les Organisations Syndicales, c'est au Rectorat de prendre ses responsabilités, en qualité d'employeur. Le DASEN ajoute qu'il n'est que le président du CHSCTD01, mais « n'est pas le représentant de l'employeur », et que le CHSCTD01 doit s'adresser directement à la Rectrice.

Devant cette situation d'incompréhension, de flou, et de blocage, à l'initiative de la FSU, les organisations syndicales décident d'ajourner l'adoption des préconisations suite à la visite, et déclarent qu'elles vont demander l'arbitrage de la Rectrice sur la question du destinataire des préconisations.

En conclusion de ce point, les organisations syndicales votent à l'unanimité un avis demandant le recrutement de médecins de prévention en nombre suffisant.

6) Visite de l'école de St Germain de Joux

La FSU insiste sur la nécessité de tenir le calendrier prévisionnel : le report de la visite d'une école pour la 2ème année consécutive serait un signe très négatif envoyé aux enseignants du primaire. Dans la mesure où dans cette école ne travaillent que 3 enseignants, il n'est pas pertinent de transmettre un questionnaire anonyme. C'est pourquoi un questionnaire collectif servant de base à une discussion du conseil des maîtres préalable à la visite est amendé en séance et sera transmis prochainement à l'équipe.

La visite est finalement programmée le mardi 30 juin (échange avec la directrice et l'IEN puis visite des locaux de 9h30 à 11h30, puis entretien avec l'équipe hors présence de l'IEN jusqu'à 12h30).

7. Bilan de la rédaction des DUER dans les établissements de l'Ain

Selon une enquête datant de mars 2015, présentée par le conseiller de prévention départemental :

- Sur 18 lycées, 12 réponses : 10 ont rédigé un DUER, dont 7 l'ont mis à jour récemment ;
- Sur 49 collèges, 39 réponses : 16 ont rédigé un DUER, dont 11 l'ont mis à jour récemment.

Le travail semble plus avancé dans les écoles de l'Ain.

Dans les établissements du secondaire, il est constaté que les DUER rédigés évoquent davantage les questions matérielles et techniques que les conditions de travail, faiblement interrogées.

8. Rapport annuel d'activité de l'Inspecteur Santé et Sécurité au Travail

L'Inspecteur SST commente son rapport, qui mentionne notamment, pour 2014-2015, 24 visites d'établissements scolaires de l'académie, dont 5 dans l'Ain.

Il confirme le retard pris, essentiellement dans le secondaire, sur la rédaction du DUER (Document Unique d'Evaluation des Risques professionnels). Parmi les établissements qu'il a visités, certains possédaient un DUER, mais tous étaient « en sommeil », car aucun n'avait rédigé un plan annuel de prévention.

9. Choix des visites d'établissement pour l'année scolaire 2015 - 2016

Le thème général choisi dans le cadre de ces visites est le numérique. La FSU propose 3 établissements, mettant en avant des arguments géographiques, sociologiques et matériels :

- **le lycée général et technologique de Trévoux**
- **le collège de Montluel**
- **l'école d'Izernore**

Des questionnaires spécifiques seront préparés, l'accent étant mis sur le numérique et ses conséquences sur le travail des agents, puisque le CHSCTD01 a lancé, à l'initiative de la FSU, un travail sur une année entière sur « l'impact du numérique sur les conditions de travail des agents ».

L'IA DASEN valide le choix des établissements secondaires, mais aurait souhaité se tourner vers les IEN quant au choix de l'école.

10. Plan Annuel de Prévention (PAP) départemental

L'établissement d'un PAP départemental est une obligation réglementaire. Le comité s'accorde à partir du PAP académique, en y enlevant toutes les références académiques. Les paragraphes 1.4 et 3 sont supprimés. Le DASEN voudrait voir réduit le paragraphe 2 au simple bilan annuel du médecin de prévention. Pour la FSU, il est essentiel d'y inclure les perspectives d'évolution.

Faute de consensus clair, la rédaction définitive du PAP départemental est reportée aux prochains travaux du CHSCTD.

11. Proposition d'enquête relative aux conditions de travail des Professeurs des Ecoles Stagiaires

La FSU a présenté une ébauche de questionnaire à l'attention des PE Stagiaires. L'objectif est de prendre en compte les difficultés qu'ils ont vécues au cours de leur année de stage afin de voir dans quelle mesure l'institution peut y remédier. Il s'agit là d'un champ d'investigation naturel car cela concerne la prise d'un nouveau poste de travail, avec un risque accru d'accident de service, notamment.

Le questionnaire est modifié en séance, le DASEN refusant en bloc toute question relative à l'évaluation de la qualité de la formation. Une fois qu'aura été effectuée une déclaration simplifiée auprès de la CNIL, il sera prochainement envoyé par l'administration elle-même par mail en version pdf à l'ensemble des PE Stagiaires de l'Ain. Il s'agira pour eux de l'imprimer, de le compléter (durée environ 10') et de le renvoyer à la DSDEN de l'Ain par la Poste d'ici à la fin Juin.

La FSU invite TOUS les PES à remplir massivement ce questionnaire du CHSCT afin que puissent être mises en lumière les difficultés rencontrées, pour revendiquer l'amélioration de leurs conditions de travail sur la base de vos réponses.

La FSU propose l'avis suivant, qui est adopté à l'unanimité :

Le CHSCTD de l'Ain estime que les PE stagiaires sont une des populations d'agents les plus exposées aux atteintes à la santé : de nombreuses études ont montré qu'un travailleur qui découvre un nouveau poste de travail est le plus exposé aux accidents professionnels. D'autre part, depuis l'accord « santé au travail » de 2009, la Fonction Publique, en tant qu'employeur, s'est donnée pour ambition de transmettre à ses agents une culture de la prévention. Par conséquent, le CHSCTD de l'Ain demande à l'Administration d'intégrer au plan annuel de formation des PE stagiaires un module concernant les questions de santé et de sécurité au travail, et de prévention des risques professionnels.

12. Questions diverses

La FSU a rédigé 3 questions :

- calendrier 2015 - 2016 : les trois séances du CHSCTD01 devraient avoir lieu mi-novembre, mi-février et mi-mai.
- formation des membres du CHSCT : un calendrier de 5 journées de formation est présenté.
- « fusion des GRETA de l'Ain : conséquences sur les postes de travail des personnels? » : le DASEN affirme que sachant qu'il n'y aura aucune suppression de poste, il n'y aura donc aucune conséquence sur les personnels concernés. La Rectrice a récemment précisé qu'il n'y aurait pas de licenciement ni de déplacement de postes de travail. Il s'agirait principalement de mutualiser quelques secteurs, comme la trésorerie par exemple.